



Le 22 septembre 2024

La Coordination Nationale des Comités de défense a pris acte de la nomination du nouveau gouvernement.

L'accès aux soins est une des deux préoccupations majeures de la population de notre pays. Face à la désagrégation du système de santé des mesures urgentes s'imposent autour de quatre principes : services publics, saut quantitatif et qualitatif dans la formation des soignants, réelle démocratie en santé, financement suffisant

- Services publics : l'hôpital public doit être privilégié et sa proximité renforcée. Il n'est pas acceptable que des sociétés au seul but de profit s'enrichissent sur la santé, les médicaments, la perte d'autonomie. Un service public de soins de premier recours autour de centres de santé non lucratifs doit être impulsé nationalement.

- Formation des soignants : elle nécessite un bond quantitatif et qualitatif. Les formations doivent être démocratisées en salariant les étudiants en échange d'un engagement de service public. L'appel des doyens des facultés de médecine doit être entendu dès le budget 2025 de la nation. Sans moyens nouveaux, former plus de médecins est difficile et c'est pourtant indispensable pour que la situation ne soit pas pire d'ici 10 ans !

- Démocratie : les élus, les représentants des personnels et des usagers doivent avoir des droits décisionnels dans toutes les instances et les ARS ne jouer qu'un rôle d'appui technique, dans le cadre du respect de l'égalité territoriale et des règles décidées par la représentation nationale. Les salariés de la santé et du médico-social, avec leurs organisations syndicales, doivent avoir des nouveaux droits dans l'organisation du travail pour que leur éthique soit respectée en remettant le malade au cœur du dispositif et non la rentabilité.

- Financement suffisant. La FHF demande 6% d'augmentation de l'ONDAM simplement pour stopper l'aggravation des déficits des hôpitaux. Il n'est pas anormal que dans une société qui vieillit les dépenses de santé augmentent, nécessitant des ressources financières nouvelles. Simplement, la justice fiscale et sociale doit être une réalité et pas seulement un slogan. Nous faisons notre le principe de la Sécurité Sociale : "De chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins". La Coordination refuse toute augmentation des restes à charge en santé (franchises, arrêt de travail, remise en cause des ALD ...) et continue à faire signer la pétition initiée avec Convergence des Services Publics : <https://www.leslignesbougent.org/petitions/en-finir-avec-les-restes-a-charge-pour-les-malades-17430/>. Toute remise en cause de l'AME serait inacceptable. Elle doit même être améliorée.

Enfin, la Coordination souhaite attirer l'attention de la ministre sur l'urgence de régler la situation des praticiens à diplôme hors union européenne (PADHUE), laissée en suspens du fait de la vacance gouvernementale.



COORDINATION NATIONALE des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité
(Fondée à Saint Afrique en avril 2004)
Siège social : 1 rue Jean Moulin 70200 LURE
Adresse postale : Chez JL Landas - 26 rue Gambetta – Avenue Mich – 44000 Nantes
SIREN : 503 711 988 - SIRET : 503 711 988 00025
Association agréée - Arrêté du 21/07/2023 - N2022RN0181
Présidente : Michèle LEFLON michele.leflon@orange.fr
Adresse : 34 Rue de la Porte de Bourgogne – 08000 Charleville-Mézières - Tél 06 08 93 84 93
Secrétaire : Guillaume GRANDJEAN guillaume.grandjean38@gmail.com
Adresse : 11 rue Edouard Vaillant – 45120 Chalette sur Loing – Tél 06 58 94 04 10
Trésorier : Jean-Luc LANDAS jeanluc.landass@ sfr.fr
Adresse : 26 rue Gambetta – Avenue Mich – 44000 Nantes – Tél : 07 50 45 06 87
Site : <http://coordination-defense-sante.org/> Facebook <https://www.facebook.com/Coordinationdefensesante> X : @CoordNatcomiteH
Contact : cda12550@coordination-defense-sante.org